Copropriétés : actualités réglementaires et jurisprudentielles

Ce programme vise à faire un focus sur l'actualité de la copropriété à jour des dernières évolutions législatives

Programme édité le 24/11/2026

Contact & Inscriptions
Tél. : 01 42 29 57 50
inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

Durée	Mode d'organisation :
7 heures	Mixte

SATISFACTION MOYENNE
90 %
Moyenne des notes attribuées au module par les participants, exprimée sur 100, sur les 12 derniers mois glissants. Source : Dendreo.

PUBLIC
Les personnes qui dans le cadre de leur activité participent à la gestion des immeubles en copropriété - Responsables de gestion immobilière, gestionnaires de copropriété, syndics de copropriété, gestionnaires immobilier, responsables d'un patrimoine immobilier

PRÉREQUIS
il est conseillé d'avoir une connaissance des règles de fonctionnement des copropriétés.

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques et juridiques. QCM de fin de session.
Un support pédagogique sera remis à chaque participant. Les participants pourront se munir de tous documents utiles pour leurs cas pratiques.

Support de formation accessible sur votre extranet participant.

SATISFACTION ET EVALUATION
- Évaluation des acquis en lien avec les objectifs pédagogiques.

Un QCM ou des exercices seront remis à chacun des participants afin de mesurer leur apprentissage et les connaissances acquises lors de la formation. Des temps d'échanges et de questionnement permettront de vérifier la bonne compréhension des stagiaires. Des QUIZZ d'évaluation seront organisés également en cours et fin de stage.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences tout au long de la

Objectifs pédagogiques

- Examiner les grands axes de la réforme du statut de la copropriété
- Intégrer, dans ses pratiques, les évolutions majeures de la prise de décision en copropriété et sécuriser ses pratiques
- Identifier : les nouvelles règles relatives à la nomination du syndic, les nouvelles obligations des syndicats de copropriétaires en matière de travaux, notamment d'économie d'énergie, les grands principes de la nouvelle procédure de recouvrement de charge
- Mettre en œuvre la nouvelle délégation de pouvoir étendue du conseil syndical

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*
E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

Focus sur la Loi Habitat Dégradé du 09 avril 2024

Le statut de copropriété
- Champ d'application
- La définition parties communes/privatives/ communes spéciales / à jouissance privative.
- La mise en conformité des RCP.
- L'assouplissement des règles pour les petites copropriétés.

Les assemblées générales
- La convocation dématérialisée
- Les nouvelles règles de représentation et de vote aux assemblées.

o Vote par correspondance
o Participation en distanciel

- Les nouvelles majorités.
- Nouvelle mention et notification du PV.

Le syndic
- La rémunération du syndic ; le nouveau contrat de syndic
- Les nouvelles règles de mise en concurrence du contrat de syndic.
- La révocation, la démission et les obligations du syndic sortant.
- Les obligations en matière d'habitat indigne.
- L'accès aux documents de la copropriété.

Le conseil syndical

formation.

- La délégation de pouvoir étendue depuis le 1er janvier 2021

Les travaux

- Nouvelles modalités de mise en œuvre des travaux d'intérêt collectif.
- Les travaux d'accessibilité en parties communes.
- Focus «où en sommes-nous» : *Comptage ECS, chauffage et froid & Prises véhicule électrique*
- Les nouvelles obligations issue de la loi Climat et résilience et loi 3DS.

Le contentieux de la copropriété

- La nouvelle procédure de recouvrement issue du nouvel article 19-2.
- Les nouvelles règles de prescription.

Jurisprudences

- Dernières jurisprudences les plus significatives.

Reconnaissance de la formation

Formation professionnelle continue non certifiante. Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Inscription en ligne sur www.habitat-social.com ou par bulletin adressé à inscription@habitat-social.com. Accès à la session choisie sous réserve des places disponibles. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées. En INTRA, les dates sont convenues avec le client.

Financement

Financement par l'employeur ou le client. Une prise en charge peut être sollicitée auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, selon ses critères et après son accord. Cette formation n'est pas proposée au titre du CPF. Conditions de règlement et de prise en charge : CGV disponibles sur www.habitat-social.com.

Positionnement

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Calendrier des sessions

Dates et disponibilités : www.habitat-social.com ou 01 42 29 57 50.

10/12/2026 au 10/12/2026
24/03/2027 au 24/03/2027
25/05/2027 au 25/05/2027
17/09/2027 au 17/09/2027

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 750 € (TVA 20%)
Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10%
sont inclus : les supports pédagogiques *(en présentiel : les petits-déjeuners les repas et pauses-café)*

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com